



**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Bâtir. Dans un même esprit.



LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

**AGISSONS MAINTENANT
AGISSONS ENSEMBLE**

COMMISSION D'ENVIRONNEMENT INTÉIMAIRE

DEUXIÈME RAPPORT DE SUIVI SUR LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE DANS LES BASSINS VERSANTS DES PRISES D'EAU INSTALLÉES DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES ET LA RIVIÈRE MONTMORENCY



JUILLET 2016

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Régis Labeaume
Président
Communauté métropolitaine de Québec

Monsieur le Président,
Membres du conseil de la CMQ,

C'est avec fierté que les membres de la commission d'environnement intérimaire déposent au conseil le deuxième rapport de suivi des travaux concernant la protection des sources d'eau potable. Celui-ci fait suite à six (6) rencontres de la commission tenues depuis l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 2016-74, le 15 mars 2016.

Vous constaterez que des bonifications au RCI n° 2016-74 sont proposées afin de répondre aux attentes des citoyens relativement aux mesures de protection des bassins versants des prises d'eau installées dans la rivière Saint-Charles et dans la rivière Montmorency. La commission croit que ces bonifications permettront d'alléger le cadre normatif pour les citoyens tout en protégeant adéquatement la précieuse ressource qu'est l'eau.

Il revient donc maintenant au conseil de la CMQ de prendre connaissance du deuxième *Rapport de suivi de la commission d'environnement intérimaire*, de convenir du suivi à donner aux propositions qu'on y retrouve et, le cas échéant, de les faire siennes.

En vous remerciant de votre confiance envers la commission, nous vous prions d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Wanita Daniele

Présidente de la commission d'environnement intérimaire
Mairesse de Sainte-Brigitte-de-Laval

Table des matières

La commission d'environnement intérimaire - Rappel.....	1
Création.....	1
Mandats	1
Composition	1
Séances de travail et suivi des actions complémentaires.....	2
Suivi des travaux.....	3
Plan d'action pour la protection des sources d'eau	4
Principaux constats découlant des travaux de suivi depuis l'adoption du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74.....	4
Recommandations	6
Conclusions.....	7

La commission d'environnement intérimaire - Rappel

Création

La commission d'environnement intérimaire (CEI) a été créée le 17 décembre 2015 par la résolution C-2015-95 du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Elle est composée de huit élus du territoire de la CMQ.

Mandats

Les mandats confiés à la commission par cette résolution sont les suivants :

- Dans les premiers 90 jours de la constitution de la commission, participer à l'analyse des problématiques liées à la protection des sources d'eau potable dans les bassins versants des prises d'eau installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency;
- Dans un délai d'un an de sa création, participer à l'analyse du développement dans les bassins versants des prises d'eau installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency, et de son impact sur la protection des sources d'eau potable dans ces bassins versants.

Le 15 mars 2016, le conseil de la CMQ modifiait le mandat de la CEI afin d'y ajouter celui, dans un délai d'un an de sa création, de favoriser la participation citoyenne et la sensibilisation des intervenants des bassins versants de la rivière Saint-Charles et de la rivière Montmorency, notamment par la tenue de séances de consultation publique.

En complément de ces mandats, la loi constitutive de la CMQ impose à la commission d'environnement intérimaire de faire rapport au conseil de la CMQ sur ses observations et recommandations. Le présent rapport vise à répondre à cette exigence légale.

Composition

Le conseil de la CMQ a déterminé que la commission d'environnement intérimaire est composée des membres suivants :

- M^{me} Wanita Daniele, présidente, mairesse de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval
- M. Patrick Voyer, vice-président, membre du comité exécutif de la Ville de Québec
- M^{me} Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, membre
- M^{me} Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, membre
- M. Raymond Dion, président de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, membre
- M^{me} Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec, membre
- M^{me} Marie-France Trudel, présidente de l'arrondissement de Beauport, membre
- M. Steve Verret, membre du comité exécutif de la Ville de Québec, membre

Les membres de la CEI sont accompagnés, dans leurs travaux et réflexions, par le conseiller spécial et coordonnateur du plan d'action pour la protection des prises d'eau potable (CMQ-

Ouranos), M. François Morneau, lequel dirige divers comités techniques formés essentiellement de professionnels des services d'urbanisme et de l'environnement des municipalités assujetties au RCI.

Séances de travail et suivi des actions complémentaires

À ce jour, la commission d'environnement intérimaire s'est réunie à 12 reprises, soit :

- le 7 janvier 2016
- le 21 janvier 2016
- le 4 février 2016
- le 18 février 2016
- le 25 février 2016
- le 3 mars 2016

Actions complémentaires :

- le 15 mars 2016 : Dépôt du premier rapport de suivi de la commission au conseil de la CMQ
- le 15 mars 2016 : Adoption du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74
- le 8 avril 2016
- le 15 avril 2016
- le 19 avril 2016

Actions complémentaires :

- le 21 avril 2016 : Adoption de certaines mesures d'assouplissement par le conseil de la CMQ (règlement n° 2016-76) visant le report de l'application de la majorité des mesures réglementaires au 20 octobre 2016
- le 13 mai 2016 : Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 ainsi que du règlement n° 2016-75 modifiant le RCI n° 2010-41
- le 2 juin 2016
- le 28 juin 2016
- le 4 juillet 2016

Actions complémentaires :

- le 14 juillet 2016 : Dépôt du deuxième rapport de suivi de la commission au conseil de la CMQ
- le 14 juillet 2016 : Dépôt pour adoption du règlement n° 2016-XX modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

Suivi des travaux

À la suite de l'adoption du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74, le 15 mars 2016, la commission a poursuivi ses travaux afin de parfaire sa connaissance du territoire et des implications de la mise en place de cette réglementation. Le tableau 1 présente le suivi des travaux de la CEI et des divers comités de travail.

Tableau 1 : Plan d'action pour la protection des sources d'eau potable
Suivi des travaux

	Conseil de la CMQ	Commission d'environnement intérimaire	Comité technique (CMQ et villes)	Rencontres d'information avec les élus	Séances d'information publique	Rencontres techniques
JANVIER	22	7, 21	12, 14, 22,28			22 : Plan de drainage Lac-Saint-Charles 26 : Rencontre sur les eaux souterraines
FÉVRIER	11	4, 18, 25	19	2 : Plénier Ville de Québec 22 : CM Ste-Brigitte 24 : Mairie Lac-Delage	2 : Plénier Ville de Québec (télédiffusé)	29 : Projet de raccordement usine
MARS	15 : adoption du RCI	3		2 : CM Stoneham 3 : CM Lac-Beauport 8 : Rencontre avec les promoteurs- APCHQ 8 : CM Lac-Delage 29 : Rencontre CMQ et les élus de MRC de La Jacques-Cartier	9 : CM Ste-Brigitte 10 : CM Lac-Beauport 12 : Ville de Lac-Delage 12 : Municipalité de Stoneham 14 : Plénier Ville de Québec (télédiffusé)	14 Rencontre sur les sels de voiries 18 : Projet disponibilité en eau (Ouranos) 21 : Projet Observatoire 22 : Rencontre avec DG de Lac-Beauport 22 : Rencontre avec DG de Stoneham 30 : Rencontre Mairie St-Gabriel-de-Valcartier
AVRIL	21	8, 15, 19	26	6 : Rencontre l'APCHQ		5 : Rencontre DG de Lac-Delage 28 : Observatoire sur l'eau
MAI			13 : Rencontre avec experts de FIOHQ et comité technique 20,27			4 : Rencontre sur les problématiques d'assainissement 12 : Rencontre de travail avec experts de l'APCHQ
JUIN		2, 28	3 : Rencontre avec experts de FIOHQ et MDELCC et comité technique			
JUILLET	14	5				7 : Ouranos – Réception du rapport sur la disponibilité en eau

Les principaux sujets abordés et actions posées par la commission ont été les suivants¹ :

- Séances d'information publique;
- Rencontres et travaux avec les municipalités et autres intervenants consultés;
- Attentes de la commission face au contrôle intérimaire et à la suite de la démarche;
- Propositions de scénarios de bonification du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74;
- Rappel du mécanisme de modification réglementaire;
- Communications;
- Demande en justice afin de faire déclarer nuls ou inopérants le règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et le règlement n° 2016-75 de la CMQ;
- Plan d'action pour la protection des sources d'eau : travaux en cours et perspectives;

¹ Conformément aux sujets apparaissant aux ordres du jour des séances de travail de la commission.

- Rapport de mission en Suisse et en France;
- Modalités de contrôle intérimaire dans les secteurs de vulnérabilité 2S, 3 et 4.

Plan d'action pour la protection des sources d'eau

En marge des séances de travail et des travaux associés au RCI, les membres de la commission ont pris connaissance des autres chantiers relatifs au plan d'action global pour la protection des sources d'eau potable tels que :

- Un bilan hydrologique des rivières Saint-Charles et Montmorency dans un contexte de changements climatiques a été réalisé par le Consortium Ouranos; les grandes lignes du rapport préliminaire ont été présentées à la CEI le 5 juillet 2016.
- Des travaux sous la gouverne de la CMQ, entre les villes de Québec, Lac-Delage et Stoneham, portent sur diverses options techniques potentielles afin d'atténuer les apports de nutriments provenant des effluents des usines d'épuration et de plusieurs centaines d'installations septiques autonomes autour du bassin du lac Saint-Charles. La mise aux normes des usines, l'ajout d'équipements de traitement et le raccordement au réseau de Québec constituent diverses options étudiées.
- Un projet de création d'un *observatoire métropolitain de l'eau* est en développement afin d'assurer une coordination des recherches scientifiques en lien avec les nombreux plans de suivi de la qualité de l'eau requis sur le territoire.
- Une mission technique à Lausanne et à Lyon, qui a eu lieu du 12 au 20 juin 2016, visait à visiter diverses organisations œuvrant pour la protection de l'eau.
- Le 18 mai dernier, la CMQ a tenu une journée de travail regroupant plus d'une trentaine de chercheurs de divers centres de recherche et d'organismes de bassins versants afin de prendre connaissance des projets d'études en cours dans le bassin du lac Saint-Charles et d'évaluer les axes de recherche à développer.
- Un projet d'étude de vulnérabilité des prises d'eau au fleuve des villes de Québec et de Lévis relativement à la salinité est en démarrage. Un protocole d'entente entre ces villes et la CMQ est en préparation pour convenir du financement de ce projet. Le MDDELCC est aussi sollicité pour participer au financement d'un des volets du projet qui concerne la remontée des eaux salées vers Québec dans un contexte de changements climatiques. Le Consortium Ouranos et ses partenaires sont impliqués dans ce projet.
- Un mandat a été octroyé à l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Capitale afin d'offrir une analyse biochimique de l'eau aux résidents disposant d'un puits d'eau potable dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles. Cette analyse, offerte gratuitement, permettra de dresser un portrait partiel de l'état des aquifères des bassins versants. Plus de 500 échantillons d'eau ont rapidement été réalisés; les résultats sont attendus sous peu.

Principaux constats découlant des travaux de suivi depuis l'adoption du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74

- Les mesures de contrôle intérimaire proposées au règlement n° 2016-74, adoptées le 15 mars 2016, soulèvent des questionnements au sein de la population et des municipalités;
- La communication et la diffusion des informations entre les citoyens et les municipalités (et la CMQ) doivent être améliorées;

- Le RCI n° 2016-74 doit être facile à comprendre et à appliquer pour les municipalités;
- Des bonifications doivent être mises de l'avant afin de permettre la réalisation de projets existants;
- La quantité et la qualité de la ressource eau, dans un contexte de changements climatiques, demeurent très préoccupantes et doivent faire l'objet d'une attention constante et diligente;
- Les mesures de protection additionnelles pour la protection des bassins versants des prises d'eau, telles que prévues au RCI n° 2016-74, sont nécessaires et doivent être mises en vigueur à court terme après avoir été bonifiées et ajustées.
- L'importance du suivi des mesures réglementaires sur le terrain est apparue comme un enjeu important, considérant que c'est aux municipalités qu'incombe la responsabilité de l'application des mesures de contrôle intérimaire et que celles-ci ne disposent pas de ressources additionnelles pour assumer cette responsabilité. Dans ce contexte, l'option d'une application et d'une surveillance « métropolitaines » des mesures de contrôle du développement dans les bassins versants a été abordée par la CEI.

Recommandations

Les travaux de suivi de la commission d'environnement intérimaire ont conduit ses membres à formuler les recommandations suivantes :

- A) Bonifier le règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau². Dans un premier temps, les modifications proposées concernent les secteurs de vulnérabilité 1 et 2 et portent sur :
- les possibilités de construction avec installations septiques autonomes;
 - le pourcentage de maintien du couvert végétal selon les secteurs de vulnérabilité;
 - l'exclusion des équipements, infrastructures et ouvrages publics ou institutionnels découlant des divers paliers de gouvernement;
 - le retrait de l'obligation de plans d'ingénieurs scellés pour les murs de soutènement;
 - le retrait de l'interdiction de la garde, la pension et l'élevage d'animaux à l'extérieur de la zone agricole provinciale;
 - la mise en place d'une bande de protection de 120 mètres autour de certains lacs dans laquelle les installations septiques sont interdites;
 - l'obligation d'une superficie minimale de 1 000 mètres carrés pour les lots dans les nouveaux lotissements à l'intérieur des périmètres urbains ainsi que le branchement des constructions à un réseau d'égout.
- B) Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine et de surface en lien avec les changements climatiques.
- C) Poursuivre, dès le début septembre 2016, les travaux d'analyse visant la bonification du RCI n° 2016-74 pour les secteurs de vulnérabilité 2S, 3 et 4.
- D) Intensifier les travaux des comités techniques pour soutenir l'analyse des bonifications du RCI.
- E) Favoriser la participation des groupes d'intérêt, des associations professionnelles, des regroupements de promoteurs et des organismes à but non lucratif (OBNL) en environnement afin de développer de nouvelles approches de protection des sources d'eau et de développement du territoire.

² Les ajustements, modifications et autres mentions apparaissant au présent rapport ne peuvent en aucun cas remplacer les dispositions réglementaires en vigueur.

Conclusions

Les constats faits par la commission d'environnement intérimaire de la Communauté métropolitaine de Québec, depuis l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 2016-74 et des règlements modificateurs n^{os} 2016-75 et 2016-76, sont clairs.

D'une part, la commission rappelle que la ressource eau demeure très préoccupante, considérant notamment le Bilan hydrologique des rivières Saint-Charles et Montmorency dans un contexte de changements climatiques, réalisé récemment par le Consortium Ouranos à la demande de la CMQ. Elle convient également que la ressource eau doit faire l'objet d'une attention constante et diligente.

D'autre part, elle propose des bonifications à la réglementation sur la protection des bassins versants des prises d'eau potable situées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency afin de répondre aux attentes des citoyens.

La commission est confiante que ces bonifications permettront d'assurer la protection de la ressource en eau pour les générations futures tout en permettant aux municipalités de poursuivre leur développement.